

Leçon de choses

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **31 (1994)**

Heft 1170

PDF erstellt am: **14.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1009437>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Domaine Public

DP

JAA
1002 Lausanne

19 mai 1994 - n° 1170
Hebdomadaire romand
Trente-et-unième année

Leçon de choses

Quelle leçon de choses politique nous a offerte Ruth Dreifuss avec sa lettre ouverte sur la situation de l'AVS ! Replaçons l'événement dans son contexte. Le 20 avril *Blick*, qui n'hésite pas à créer la sensation quand l'actualité la lui refuse, critique violemment un rapport confidentiel de l'Office fédéral des assurances sociales sur l'avenir de l'AVS, adressé au Conseil fédéral — qui a intérêt à cette fuite ? Ce rapport est jugé beaucoup trop optimiste et *Blick* annonce la faillite de l'AVS pour le début du siècle prochain. Quinze jours plus tard la commission du Conseil des Etats se prononce pour l'élévation de l'âge de la retraite des femmes à 64 ans: le premier pilier est en péril, la retraite retardée des femmes va le sauver financièrement.

Ruth Dreifuss se devait d'intervenir. Tout d'abord pour rétablir les faits contre les semeurs de panique. A court terme il n'y a pas péril financier. Rien ne justifie donc de prolonger de deux ans la vie active des femmes, si ce n'est la volonté de faire payer à ces dernières la majeure partie du coût de la dixième révision, alors même que les innovations profitent également aux deux sexes.

Au titre de l'égalité alors ? Etrange attitude d'une majorité parlementaire, timorée lorsqu'il s'agit de promouvoir l'égalité des droits et soudain soucieuse du principe constitutionnel quand il faut faire partager aux femmes les charges que connaissent les hommes.

Ruth Dreifuss rappelle que le principe de l'égalité ne peut se satisfaire d'un formalisme abstrait; l'inégalité s'inscrit dans l'histoire et dans la chair des femmes: «...celles qui toucheront des rentes au cours des prochaines décennies subiront encore les conséquences des discriminations dont elles ont été ou dont elles sont victimes dans le monde professionnel, en particulier sur le plan salarial». Alors l'égalité par l'âge de la retraite, c'est un peu court, messieurs. D'ailleurs est-ce votre mauvaise conscience qui vous fait concéder ce «privilege» d'une année, 64 et non 65 ans ?

En présentant clairement les faits et en rappelant fermement la portée du principe, Ruth Dreifuss réaffirme que sa présence au gouvernement est plus qu'une révérence à l'air du temps, un ornement statistique ou un cache-sexe

des inégalités persistantes. Son élection, elle la doit à un mouvement populaire d'envergure, à la volonté tenace des femmes. Par cette lettre ouverte, elle témoigne que l'espoir de mars 1993 perdure et qu'elle est là pour le prolonger et le concrétiser. Mais Ruth Dreifuss est politicienne avisée. Forte de ses convictions, elle n'en oublie pas pour autant le poids des contraintes. L'âge de la retraite pour les femmes ? Elle n'en fait pas un dogme. Le financement à long terme de l'AVS ? Elle sait qu'il faudra trouver des solutions. C'est le programme de la onzième révision, à mettre en chantier sans tarder. Avec des solutions souples telles que la flexibilité de l'âge de la retraite, et économiquement mieux adaptées comme le recours accru à la fiscalité.

Sur la forme maintenant. Le Conseil fédéral a jugé que le moyen de la lettre ouverte posait problème. Sans dire en quoi consiste le problème. Mais sous la réprimande quant à la forme, on soupçonne l'irritation à propos du contenu. Car le Conseil fédéral ne s'oppose plus à la volonté du parlement d'une retraite à 64 ans, une idée qu'il avait précédemment rejetée. Ruth Dreifuss le place face à sa responsabilité politique et lui donne une magistrale leçon de communication: sa lettre ouverte, factuelle et ferme, répond aux inquiétudes de larges milieux; elle est en prise sur l'actualité et établit un contact direct avec la population. Un art que les membres de l'exécutif exercent trop rarement.

Si le parlement persiste à coupler l'introduction d'une rente indépendante de l'état-civil, le bonus éducatif et social et la retraite à 64 ans pour les femmes, le référendum menace. Mais en cas de succès, ce sont toutes les innovations positives qui succomberont. Dans ces conditions, pourquoi ne pas plutôt saisir l'arme de l'initiative populaire ? La retraite à 64 ans pour les femmes ne prendra effet qu'entre 2001 et 2004. Le temps est suffisant pour ancrer le statu quo dans la Constitution tout en prévoyant son abrogation lorsque sera décidé un système de retraite à la carte. Ainsi la dixième révision pourra déployer ses effets bénéfiques tout en étant amputée de sa mesquine prétention d'égalité.

JD